



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2017-551 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX VOIES DE CIRCULATION N° 2016-538 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 14 novembre 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2017-551 modifiant le règlement relatif aux voies de circulation n° 2016-538 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2017-551 vise à modifier le règlement relatif aux voies de circulation afin :

- de préciser l'interdiction de la réalisation de rue privée sur le territoire de la Municipalité.
- d'ajuster les normes pour la réalisation de fossé de drainage et l'installation d'un ponceau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

Fait à Shefford, ce 16 NOVEMBRE 2017.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie Gougeon", is written over a faint, light-colored background.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière